

SAINTE-LUCIE

Date des élections: 3 mai 1982

But de la consultation

Renouvellement de l'ensemble des membres de l'Assemblée à la suite de la dissolution anticipée de celle-ci le 6 février 1982. Les précédentes élections générales avaient eu lieu le 3 juillet 1979.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement bicaméral de Sainte-Lucie est composé d'un Sénat et d'une Assemblée.

Le Sénat comprend 11 membres nommés par le Gouverneur général: 6 sur avis du Premier Ministre, 3 sur avis du chef de l'Opposition et 2 à la «discretion» du Gouverneur général compte tenu des résultats de ses diverses consultations.

L'Assemblée est composée de 17 membres élus.

Tous les parlementaires ont un mandat de 5 ans.

Système électoral

Est électeur tout citoyen du Commonwealth britannique âgé de 18 ans révolus et qui satisfait aux conditions requises en matière de résidence ou domicile à Sainte-Lucie, à moins d'être privé du droit de vote par décision judiciaire.

Est éligible à l'Assemblée tout citoyen âgé de 21 ans révolus né à Sainte-Lucie, domicilié et résidant dans le pays à la date de sa candidature (ou né ailleurs mais ayant résidé à Sainte-Lucie pendant les 12 mois précédant cette date) et capable de parler et - à moins d'en être empêché par la cécité ou un autre handicap physique - de lire assez bien l'anglais pour pouvoir participer activement aux débats de l'Assemblée; les candidats au Sénat doivent être âgés de 21* ans et avoir résidé à Sainte-Lucie pendant 5 ans.

Ne sont pas éligibles au Parlement les personnes ayant fait serment d'allégeance à un Etat étranger, les ministres du culte, les faillis non réhabilités, les personnes déclarées malades mentaux ou condamnées à mort ou purgeant une peine de prison de plus de 12 mois.

Les membres de l'Assemblée sont élus au scrutin uninominal à un tour.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est procédé à des élections partielles pour l'Assemblée et à des nominations pour le Sénat. Ces élections et nominations ont lieu dans les trois mois qui suivent la vacance.

* Voir *Chronique des élections et de l'évolution parlementaires XV* (1980-81), p. 28.

Considérations générales et déroulement de la consultation

Le 16 janvier 1982, M. Winston Cenac, qui avait formé en mai 1981 un Gouvernement composé de membres du Parti travailliste de Sainte-Lucie (SLP), démissionna à la suite d'une vague de protestation contre son régime et d'une grève générale nationale. M. Michael Pilgrim, chef adjoint du Parti travailliste progressiste (PLP), forma alors un Gouvernement de coalition intérimaire regroupant des membres de tous les partis. Le Parlement fut dissous le 6 février et des élections générales s'imposaient ainsi dans les 90 jours suivants.

Le jour du scrutin, le Parti uni des travailleurs (UWP), dirigé par M. John Compton, remporta 14 des 17 sièges de l'Assemblée, renversant ainsi la situation existant antérieurement au Parlement où le SLP dominait; le PLP obtint un siège. M. Compton reprit en conséquence son poste de Premier Ministre le 5 mai après un intervalle de trois ans.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à l'Assemblée

Nombre d'électeurs inscrits.	75 363	
Votants.	49590	(65,80%)
Bulletins blancs ou nuls.	1 093	
Suffrages valablement exprimés.	48 497	

Formation politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus	Nombre de sièges
Parti uni des travailleurs (UWP).	17	27 252	56,19 14 (+ 9)
Parti travailliste de Sainte-Lucie (SLP).	17	8 122	16,74 2 (-10)
Parti travailliste progressiste (PLP).	17	13123	27,06 1(+1)
			17

2. Répartition des parlementaires par catégories professionnelles

Juristes.	8
Hommes d'affaires.	5
Assistants sociaux.	4
Agriculteurs.	3
Enseignants.	2
Agents d'assurances.	2
Divers.	4
	~2ir

3. Répartition des parlementaires suivant le sexe

Hommes.	25
Femmes.	3
	28

4. Répartition des parlementaires par classes d'âge

30-50 ans.17
51-75 ».11
	~28~